

Elections professionnelles E.P.S. & E.T.S.



Nous vous proposons la liste des candidats suivante :

- Murielle CAYEUX, Chef produits logiciels, 26 ans d'ancienneté
- Eric BRANDY, Ingénieur Avant Vente, 13 ans d'ancienneté,
- Aude-Claire BLAEVOET, Chef produits logiciels, 4 ans d'ancienneté
- Gaëlle CHAILLOT, R. Marketing Opérationnel, 18 ans d'ancienneté
- Yann PICHOT, Responsable Appel d'offres, 10 ans d'ancienneté.



Des élus au Comité d'Entreprise, efficaces, compétents et actifs.

Déléguée Syndicale : Murielle CAYEUX, secrétaire actuelle du CE.

Le Comité d'Entreprise est composé de représentants élus par les salariés de l'entreprise, pour une durée de quatre ans.

Il a pour objet d'assurer une expression collective des salariés. Le CE prend en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, et à la formation professionnelle.

Sur le plan « économique », le Comité d'entreprise est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (notamment sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi de travail et de formation professionnelle du personnel).

D'autre part, le Comité d'entreprise assure et ou contrôle la gestion des activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise, au bénéfice des salariés ou de leur famille et participe à cette gestion, quel qu'en soit le mode de financement.

Les atouts que nous vous proposons, un :

- composé de certains membres de l'actuel bureau, qui par conséquent connaissent bien l'organisation de l'Entreprise, le fonctionnement d'un CE et la gestion équitable de son budget,
- qui continuera de défendre et de décider avec toutes et tous des orientations à prendre,
- qui a su montrer son indépendance dans l'intérêt des salariés,
- qui met tout en œuvre pour que chaque salarié puisse bénéficier d'avantages réels,
- enraciné dans la réalité de l'entreprise, **qui se garde de toutes promesses fantaisistes.**

C.E

En 4 ans le **CE** a mis en place pour les salariés de EPS et ETS

- Un service de billetterie Cinéma et Parc d'attraction,
- Un accès à un site de vente à tarifs préférentiels,
- Les Chèques Culture,
- Les Chèques Cadeaux de fin d'année,
- Les Chèques Vacances,
- Une contribution aux activités sportives et culturelles,
- Champagnes, Panier garnis, et friandises pour Noël etc...
- Les prêts sociaux, ...



Nous ne comptons pas nous arrêter là...



Des Délégués du Personnel à l'écoute des salariés pour :

Présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives :

- Aux salaires,
- A l'application du code du travail, des lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité,
- A l'application des conventions et accords collectifs de travail.

Circuler librement dans l'Entreprise et prendre contact avec les salariés pendant leur temps de travail.

Assister les salariés lors des entretiens individuels avec la Direction, si nécessaire.

Saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations concernant cette réglementation et accompagner l'inspecteur lors de ses visites et contrôles.

Constater les atteintes aux droits des personnes ou aux libertés individuelles et saisir le conseil des prud'hommes.

Saisir le Comité d'Entreprise ou le CHSCT pour toutes questions de leur compétence.

Examiner les rapports de vérification et contrôle des organismes agréés en matière d'hygiène et de sécurité, même, si il existe un Comité d'Hygiène, de Sécurité des Conditions de Travail - CHSCT.



Vous avez des droits :

- dans l'entreprise,
- dans la convention collective,
- dans le code du travail.

Vos élus et la CGT sont là pour vous les faire connaître et les faire appliquer.

Assurez votre devenir, Choisissez votre avenir

Le 11 mai VOTEZ pour la liste **CGT représentée par :**

Murielle CAYEUX - Eric BRANDY - Aude Claire BLAEVOET - Gaëlle CHAILLOT - Yann PICHOT